

Mercredi 22 septembre 2010

Projet immobilier délirant en centre-ville d'Argenteuil : Philippe Métézeau s'oppose au permis de construire. Lettre ouverte au Maire



J'ai reçu de nombreuses demandes de précisions concernant le projet de construction d'un nouvel immeuble dans la cour intérieure des immeubles de l'îlots "pierre Joly-rue de la poste prolongée-Bd Léon Feix-Avenue Gabriel Péri".

Certains correspondants emettent des doutes sur la véracité de ce projet. Je comprends leur incrédulité, mais hélas, je persiste et signe.

Je vous apporte les précisions suivantes :

Il s'agit du permis N° DP 95018 10 0051

Il comporte bien 5 niveaux

sa hauteur est de 14,7m

La construction occuperait plus de 1000 m2 et la surface libre passerait de près de 4000 m2 à moins de 3000.

Je porte donc à votre connaissance le courriel que j'ai adressé à M. le Maire :

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de AB-Habitat

Vous venez de porter à la connaissance du public votre acceptation du permis de construire N° DP 95018 10 0051

Ce permis concerne une nouvelle construction se situant 19-21 rue Pierre Joly.

L'avis apposé donne peu de détails sur la réalité de cette construction, mais une étude plus approfondie permet de constater que cet immeuble de 5 niveaux occuperait une partie importante du cœur d'îlot des immeubles dont les façades donnent avenue Gabriel Péri, Boulevard Léon Feix et rue Pierre Joly, soit sur des axes à circulation importante. Le terrain actuellement non construit est utilisé comme espace vert, parking, voie de circulation piétonne et terrain de jeu (avec table de ping-pong). Son occupation poserait donc un problème immédiat aux habitants actuels, mais aussi aux futurs occupants de cet immeuble.

Cette "information" n'a été donnée ni aux habitants, ni aux élus, ni au comité de proximité, ni aux associations de locataires. Un administrateur de l'office HLM élu par les locataires, qui vous a interrogé dès qu'une information a commencé à circuler n'a reçu aucune réponse à ses questions. Plusieurs de vos adjointes qui ont été interrogées ont déclaré devoir s'informer elles-mêmes, avant de transmettre une réponse qui n'est toujours pas parvenue. Enfin aucun journal municipal de l'Office HLM, ou lettre du Maire n'a apporté la moindre information sur ce sujet.

Bien que Conseiller général du canton concerné, et conseiller municipal, je n'ai reçu aucune information autre que celles disponibles depuis quelques semaines.

Si le panneau affiché porte la date du 1er juin, c'est en juillet, au cœur des vacances d'été qu'il a été apposé, rendant plus difficile l'accès à l'information.

Très peu d'informations donc, et encore moins de concertation cela va sans dire.

Les locataires directement concernés vous saisissent par une lettre-pétition.

Il est envisagé de demander l'annulation de ce permis de construire. Il me semblerait utile que les personnes concernées ne soient pas mises devant cette obligation d'entamer une action en justice. En effet, outre le caractère aléatoire pour les parties d'un jugement, cette démarche entraînerait des frais qui, directement ou indirectement seront supportés par les contribuables et/ou par les locataires.

Je vous demande donc, en tant que Président de AB-Habitat de retirer ce permis de construire, et au titre également de votre mandat de Maire d'engager une réunion d'information-concertation. Pour ma part, je vous demande de m'associer à ces démarches. La construction d'un immeuble de cette nature ne me pose aucun problème de principe, et je me tiens à votre disposition pour vous indiquer d'autres terrains en permettant une réalisation plus harmonieuse.

Vous remerciant de bien vouloir m'informer de la suite que vous réservez à ma demande dans des délais qui permettent une éventuelle contestation judiciaire du permis s'il était maintenu dans sa forme actuelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Publié dans : [Argenteuil](#) - Par Philippe Métézeau

[Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)